

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : Le 5 janvier 2024</p>
<p>Réf : 2410 <u>OBJET</u> : VIDEO PROTECTION DEMANDE SUBVENTION FIPD</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine Absents ou excusés : Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha Procuration : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Monsieur MUFFAT Michel rappelle Conseil Municipal la délibération n° 2105 du 06 Janvier 2021 par laquelle le Conseil Municipal a validé l'installation d'un dispositif de vidéo protection.

Celui-ci a été installé en 2022 : 3 points ont été équipés :

- Place de la Mairie
- Maison des Associations
- Rond-point des Plagnettes

Un serveur a été installé dans les locaux de la mairie.

Pour un montant de 68 493 € HT (82 191.60 € TTC)

Ce « premier dispositif a bénéficié des financements de la Région Auvergne- Rhône-Alpes et de l'Etat.

Il précise que ce projet s'entendait comme évolutif, afin de pouvoir être étendu à d'autres secteurs compte tenu de la vocation touristique de la commune.

Il présente au Conseil Municipal le projet d'extension de la vidéoprotection qui concerne les secteurs suivants :

- Ecole : installation de 2 caméras
- Maison funéraire : 1 caméra
- Route de Thonon : 1 caméra
- Parking de la Mairie Vieille Route : 1 caméra

Le coût prévisionnel de ce nouvel équipement, incluant les caméras et les équipements s'élève à 24 501 € HT (29 401.20 € TTC).

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour financer cette opération à hauteur de 40% auprès de la préfecture de Haute-Savoie au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Monsieur le maire présente le plan de financement de cette opération :

Financiers	Montant sollicité HT	%
Préfecture FIPD	9 800.40 €	40 %
Région Auvergne Rhône-Alpes	9 800.40 €	40 %
Commune	4 900.20€	20 %
Total	24 501.00€	100 %

Monsieur le maire précise que cette réalisation sera faite au faite au printemps 2024 pour une mise en service en juillet 2024 au démarrage de la saison estivale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **AUTORISE** le programme de d'extension de la vidéoprotection,
- * **SOLLICITE** auprès de la Préfecture de Haute- Savoie une demande de subvention pour financer cette opération à hauteur de 40 %
- * **CHARGE** monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire
QUOEX Valérie



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

certifié exécutoire par transmission au représentant de l'Etat le
Et publication le

Le Maire,
DENNE Jean – Claude

